

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mars 2022

Rapports au Parlement flamand

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au plan de relance « Résilience flamande » et évaluation du rapportage sur l'état d'avancement à ce sujet

En septembre 2020, le gouvernement flamand a établi un plan de relance comportant 180 projets dont l'objectif était de faire face au mieux aux conséquences de la pandémie de covid-19 et d'accroître la résilience de la Flandre. Parmi ces projets, 55 sont également repris dans le plan de relance national, pour lesquels la Flandre bénéficie de moyens européens. La Cour des comptes a transmis deux rapports à ce sujet au Parlement flamand : d'une part, elle a procédé à une évaluation de la vision, de l'élaboration, des objectifs et du suivi du plan dans un rapport d'audit ; d'autre part, elle a rédigé, à la demande du Parlement flamand, un rapport d'évaluation du rapportage dans le cadre duquel le gouvernement flamand communique sur l'état d'avancement de l'ensemble des projets.

Plan de relance flamand

Afin de faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19 et d'accroître la résilience de l'Europe, l'Union européenne a mis en place début 2021 un fonds, la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) (*Recovery and Resilience Facility (RRF)*), qui pourrait octroyer à la Belgique 5,9 milliards d'euros de subventions pour son Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) d'avril 2021. Le PNRR contient 55 projets flamands ; la Flandre devrait dès lors bénéficier d'une aide de près de 2,3 milliards d'euros. Entre-temps, le gouvernement flamand avait déjà proposé en septembre 2020 son propre plan de relance flamand plus vaste, comportant 180 projets au total. Une provision corona unique de 4,3 milliards d'euros a été inscrite au budget pour 158 projets, y compris les 55 projets européens ; la Flandre financera 22 projets (de réforme) par des moyens réguliers.

À trois reprises chaque année, le gouvernement flamand effectue un rapportage détaillé sur la progression de ces projets dans des rapports d'avancement disponibles sur son site web.

Cadre stratégique et pilotage

Lors de l'élaboration de son plan de relance, le gouvernement flamand a tenu compte des objectifs repris dans l'accord de gouvernement flamand ainsi que des avis du comité de relance économique, du comité de relance sociale et d'autres parties prenantes. La vision stratégique et l'analyse sous-jacente des défis sociétaux ne sont pas explicitées dans le plan de relance, mais doivent, selon le gouvernement flamand, être déduites de la lecture conjointe de l'accord de gouvernement flamand et des avis des comités de relance. Ce n'est qu'en janvier 2022 que le troisième rapport d'avancement a repris quelques objectifs du plan formulés de manière générale. Le gouvernement flamand a sélectionné les 180 projets sans poser de critères clairs. Le plan de relance définit toutefois sept axes principaux. On ignore de quelle manière la répartition des budgets entre ces axes et les projets a été déterminée.

L'exécution du plan de relance est supervisée par une taskforce. La Cour des comptes a constaté que le pilotage général est plutôt limité. Étant donné le nombre élevé de projets et leur diversité, un tel pilotage ne pourrait de toute façon être que restreint. Il n'existe pas non plus de gestion des

risques à l'échelle du plan, qui doit permettre de maîtriser les risques susceptibles de menacer la mise en œuvre du plan (par exemple, les évolutions sociétales, les risques financiers).

Système de suivi et de rapportage

Les entités actives dans les domaines politiques sont responsables du suivi de leurs projets et du rapportage au sujet de ceux-ci. Le département de la Chancellerie a élaboré à cet effet un outil de rapportage en ligne performant qui est utilisé comme base de données source pour l'ensemble des informations liées aux projets. Il veille à la qualité des données introduites. Des rapports d'avancement généraux qui donnent un aperçu de la mise en œuvre globale du plan et de l'état d'avancement de chacun des projets sont rédigés tous les quatre mois en plusieurs étapes. Le suivi réalisé sur la base de ce rapport par un comité de direction et la taskforce devrait viser à ajuster ou adapter la mise en œuvre du plan et des projets si nécessaire, mais dans la pratique, cela ne se produit que dans une mesure limitée.

Gestion des projets et rapportage sur leur état d'avancement

Pour la plupart des projets, la portée, le groupe cible, les responsabilités, le résultat souhaité, etc. sont clairement délimités. Les objectifs, les indicateurs de résultat, les étapes, les valeurs cibles intermédiaires, les risques liés aux projets et la planification peuvent encore être considérablement améliorés. Ces éléments sont nécessaires pour réaliser un suivi correct et un rapportage de qualité. En raison de ces lacunes, il n'est pas toujours possible d'évaluer la qualité des rapports d'avancement. La Cour des comptes a constaté que le gouvernement flamand s'efforce de remédier progressivement à ces manquements et a déjà pris des mesures dans la bonne direction.

Selon les chiffres provisoires, 218,8 millions d'euros ont été dépensés jusqu'à présent pour les (158) projets ponctuels. La mise en œuvre financière des (22) projets de réforme reste obscure ; pour obtenir des précisions de nature financière à cet égard, le gouvernement fait référence aux exposés politiques et budgétaires des domaines politiques concernés.

En raison de la reprise économique plus rapide que prévu, la Flandre court le risque que la contribution financière de l'Europe soit nettement inférieure aux 2,3 milliards d'euros estimés. Le gouvernement flamand ayant indiqué que l'intégralité du budget serait conservée, l'utilisation de moyens flamands pourrait dès lors être plus importante. Bien que le gouvernement flamand souligne que le budget de 4,3 milliards d'euros est uniquement destiné à réaliser des investissements ponctuels et que des dépenses récurrentes ne seront pas instaurées, il sera difficile de faire marche arrière concernant certaines mesures, telles que la création d'emplois supplémentaires dans le secteur des soins de santé.

Réaction du gouvernement flamand

Le gouvernement flamand a répondu le 24 février 2022 qu'il considère le rapport d'audit comme une opportunité et un incitant afin de garantir une meilleure exécution des projets, de rendre les rapports d'avancement encore plus transparents et de mettre encore mieux en valeur la résilience flamande dans son ensemble. Le 4 mars 2022, la Cour des comptes a également reçu une réaction à son rapport d'évaluation, dans laquelle le ministre-président flamand et le ministre flamand des Finances et du Budget indiquent que les responsables des projets et les entités coordinatrices des départements de la Chancellerie et des Finances et du Budget exploiteront l'évaluation dans le cadre de la préparation des prochaines mesures.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables,

résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes est indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Les rapports intitulés *Relanceplan Vlaamse Veerkracht* et *Voortgang relanceplan Vlaamse Veerkracht* ont été transmis au Parlement flamand. Ces rapports (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site web de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).